



SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Création de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le vingt février deux mille quinze, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais numérique », s'est réuni au Siège de Région sur convocation en date du treize février deux mille quinze de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 11 (Mmes Filleul, Lesne et Cau et M. Delbé, Gaquere, Hecquet, Juda, Kanner, Nicolet, Rapeneau et Pericaud)

Excusés : 5 (Mme Bodele et M. Dagbert, Delannoy, Lubret et Robin)

Absents : 0

Pouvoirs : 4 (M. Figoureux à Mme Filleul, M. Prudhomme à M. Gaquère, Mme Bourdon à M. Nicolet, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1411-10, L. 1411-4 et L. 1413-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Vu le projet de règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant que la création et la consultation d'une Commission Consultative des services Publics Locaux sont un préalable nécessaire pour confier éventuellement la gestion d'un service public à un délégataire,

Considérant que le fonctionnement de la Commission Consultative des services Publics Locaux nécessite l'adoption d'un règlement intérieur

Considérant que la Commission Consultative des services Publics Locaux doit comprendre des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant,

Considérant, la proposition de M. le président de nommer au titre des représentants d'associations locales les personnes suivantes :

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Union Régionale des Organisations de Consommateurs (UROC) – Nord - Pas de Calais	Mme Sylvie DEKEISTER	M. Christian SEVIN
Union Régionale Nord – Pas de Calais CLCV (consommation, Logement et Cadre de Vie)	Mme Arlette HAEDENS	M. Fallon FLORO

Le Comité syndical,

DECIDE

Article 1^{er} : de **CREER** une Commission Consultative des services Publics Locaux au sein du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Article 2 : de **FIXER** le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, issus du Comité syndical, à

- 7 Titulaires
- 7 Suppléants

Article 3 : de **NOMMER** les représentants d'associations locales suivants :

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Union Régionale des Organisations de Consommateurs (UROC) – Nord - Pas de Calais	Mme Sylvie DEKEISTER	M. Christian SEVIN
Union Régionale Nord – Pas de Calais CLCV (consommation, Logement et Cadre de Vie)	Mme Arlette HAEDENS	M. Fallon FLORO

Article 4 : d'**APPROUVER** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Adopté par :

- voix pour : 15
- voix contre : 0
- abstention : 0
- Nombre d'élus participants aux votes : 15

Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le 05 mars 2015

